



Bulletin académique

n°816

du 27 mai 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
- Appel à candidature : formateur en éducation prioritaire	3
- Appel à candidature : responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire	7
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Opérations de mutation des personnels de direction - Rentrée scolaire 2020	10
- Appel à candidatures	13
Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle	
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais - Domaine Livre	16
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais auprès de l'association «Des livres comme des idées DLCDI» - Domaine Livre	18
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais - Domaine Livre - 3 postes de professeurs relais territoriaux	20
- Appel à candidatures pour une mission de service éducatif associée à la Cité des Arts de la rue	22
Service Académique d'Information et d'Orientation	
- Internat de la réussite - Rentrée 2019	24

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-816-597 du 27/05/2019

APPEL A CANDIDATURE : FORMATEUR EN EDUCATION PRIORITAIRE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme AUBERT - correspondante académique éducation prioritaire - odile.aubert@ac-aix-marseille.fr

Un poste de formateur en éducation prioritaire est à pourvoir pour la rentrée 2019. Il est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'académie.

Les formateurs en éducation prioritaire bénéficient d'une décharge de 9 heures pour les activités liées à cette mission.

Vous trouverez en annexe le profil attendu ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Appel à candidature : Formateur éducation prioritaire

Fiche de Mission

Cadre réglementaire : note ministérielle du 10/02/2014- circulaire du 04/06/2014

Intitulé de la mission : formateur éducation prioritaire, second degré.

Définition de la mission :

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'éducation Prioritaire.

Accompagnement des équipes de REP+ et REP, impulsion et suivi de formations et d'actions dans un cadre académique, départemental ou local. Mise en œuvre des grands axes du référentiel de l'Éducation prioritaire.

Personnels pouvant postuler	Professeur titulaire du second degré exerçant ou ayant exercé en EP.
Niveau	Enseignement secondaire – formation Réseau REP+ et REP-formation inter degrés.
Mission du Formateur Éducation Prioritaire	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les équipes pédagogiques dans une réflexion sur leurs pratiques pour la réussite des élèves en éducation prioritaire de REP + et REP.- Impulser et suivre des formations et des actions dans un cadre académique, départemental ou local, en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.- Participer aux temps de travail collectif dans le 1^{er} et le 2nd degré, en favorisant les transferts dans les pratiques de classe.- Participer à la mise en place d'actions pour favoriser une coopération utile avec les parents.- Participer à des actions de formation adossées à la recherche.
Temps de service et remarques liées aux modalités d'affectation	<p>Les formateurs Éducation Prioritaire bénéficient d'une décharge de 9h de leur temps de service consacrée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aux rencontres de formation et d'organisation du groupe des formateurs avec les pilotes académiques,- A la mise en œuvre de formation des équipes des REP et REP+. <p>Le reste du temps de service sera consacré aux tâches d'enseignement sur le poste dont ils sont déjà titulaires.</p>

	<p>La mission fera l'objet d'un rapport d'activité en fin d'année scolaire.</p> <p>Les enseignants qui postulent pour ce service verront leurs dossiers de candidatures examinés par une commission académique, en lien avec les corps d'inspection.</p> <p>Ils prennent l'engagement de participer aux journées de formation qui se dérouleront à l'ESEN et à l'IFE.</p>
Postes à pourvoir	<p>Pour l'année 2019-2020, 1 poste est à pourvoir pour le second degré dans les Bouches du Rhône (Marseille).</p>
Modalités de recrutement	<p>Les candidats retourneront la fiche de candidature ci-après à l'adresse mail ci-dessous avant le vendredi 14 juin, délai de rigueur.</p> <p>Ils pourront accompagner cette fiche de tous les documents qui leur semblent nécessaires pour étayer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, travaux réalisés, ...).</p>
Contacts :	<p>Mme Odile AUBERT, IA-IPR, correspondante académique Éducation Prioritaire. odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</p>

RENTREE 2019

FICHE DE CANDIDATURE – FORMATEUR E. P.

Nom : Prénom

AFFECTATION ACTUELLE :

Discipline :

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE :

Adresse MAIL :

DIPLOMES ET ANNEE D'OBTENTION :

ANNEES D'EXPERIENCE EN EDUCATION PRIORITAIRE :

MISSIONS ANTERIEURES DE FORMATION oui non

Si oui, formation en E.P. ? oui non

Je déclare être candidat au poste de formateur E.P.

Date :

Signature :

Avis :

Date, signature et cachet du chef d'établissement :

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-816-598 du 27/05/2019

**APPEL A CANDIDATURE : RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT EN MILIEU
PENITENTIAIRE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr

Le poste d'enseignant - responsable local de l'enseignement au centre pénitentiaire d'Avignon – Le Pontet est à pourvoir à la rentrée scolaire 2019.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Veillez noter que les candidatures doivent être adressées par la voie hiérarchique à Madame l'IEA-ASH du Vaucluse (ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr) et Monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, (lionel.negre@justice.fr), au plus tard le 04/06/2019.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Année 2019/2020

FICHE DE POSTE		
Année 2019/2020		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Enseignant – Responsable local de l’enseignement au centre pénitentiaire d’Avignon-Le Pontet
	PLACE DU POSTE	L’enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d’enseignement (ULE), dans le cadre de l’unité pédagogique régionale (UPR). L’équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l’enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenues hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L’enseignement en milieu pénitentiaire s’inscrit dans une perspective d’éducation permanente, de poursuite ou de reprise d’un cursus de formation et de préparation d’un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011).
	MISSIONS	L’enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l’accueil où le repérage de l’illettrisme est systématique jusqu’à la préparation à la sortie. Ainsi, l’enseignement s’inscrit dans la mission essentielle de service public d’éducation qui est : <ul style="list-style-type: none">• de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,• de permettre aux personnes d’acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l’exercice de responsabilités citoyennes,• de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	Le responsable local de l’enseignement, RLE, organise le service de l’enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention (répartition de l’offre pédagogique, constitution des groupes d’élèves, organisation des examens, animation de l’équipe pédagogique). Le RLE assure le lien permanent avec la direction de l’établissement pénitentiaire en participant aux instances propres de la maison d’arrêt. Le RLE a une décharge de service, arrêtée par le directeur de l’UPR, pour mener à bien ses missions. Le centre pénitentiaire du Pontet-Avignon est un établissement pénitentiaire de 574 places théoriques accueillant des hommes mineurs et majeurs. Le RLE doit jouer un rôle prépondérant dans le suivi des mineurs et de leur rescolarisation.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - s'adapter à ce milieu spécifique. - exercer auprès d'un public à exigences particulières. - construire un projet pédagogique. - animer une équipe.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.
	REGIME HORAIRE	La durée hebdomadaire d'enseignement est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p>Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, <u>par la voie hiérarchique</u> à Madame l'IEN-ASH du Vaucluse (ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr) et Monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, (lionel.negre@justice.fr), au plus tard le 04/06/2019.</p> <p>La commission est prévue le 07/06/2019 au mess (CP LE PONTET)</p>
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr		

DIEPAT/19-816-1135 du 27/05/2019

OPERATIONS DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE SCOLAIRE 2020

Référence : Note de service MEN DGRH E2-3 n° 2019-0092 du 17 mai 2019

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels de direction, s/c de messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - Chef du bureau 3.02 - Tel : 04 42 91 74 37 - Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Mme JUVENAL-LAMBERT - Tel : 04 42 91 73 70 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2019-0092 du 17 mai 2019 ci-jointe, informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2020 de la possibilité de saisir, dans leur portail Agent, leur intention de participation au mouvement 2020.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants, au moment de l'ouverture du serveur en octobre 2019.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire par le portail Agent (via Arena) du **samedi 15 juin 2019 au dimanche 14 juillet 2019.**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le 17 MAI 2019

Secrétariat
général

Direction générale
des ressources
humaines

Service
de l'encadrement

Sous-direction de la
gestion des carrières
des personnels
d'encadrement

Bureau des
personnels de
direction des lycées
et collèges

DGRH E2-3
n° 2019-0092

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et messieurs les personnels de
direction

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

s/c de messieurs les vice-recteurs

s/c de monsieur le chef de service de
l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

Objet : intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2020 -
recensement des postes susceptibles d'être vacants

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à
la mobilité à la rentrée 2020, une liste des postes susceptibles d'être vacants est
portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des
postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en
amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la
plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le
calendrier des opérations sont les suivants :

I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001
modifié :

- peuvent être concernés, les personnels qui, au 1^{er} septembre 2020 auront 3 ans
d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans ou plus au 1^{er} septembre 2020 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;

- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent 7 ou 8 ans dans le même poste au 1^{er} septembre 2020.

Les personnels affectés en académie et dans les collectivités d'outre-mer (Com) devront saisir leur intention de mobilité dans le Portail Agent de l'application Sirhen sur le site : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>.

La connexion au Portail Agent est également possible via les Portails Arena et Pléiade.

Une plate-forme d'assistance pour le portail Agent reçoit les demandes d'assistance des agents :

- par téléphone au **n° vert 0800 100 600 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h**
- par courriel à sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr.

II – Calendrier

La saisie des intentions de mobilité se fera **du samedi 15 juin 2019 au dimanche 14 juillet 2019 inclus**.

Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats lors de la saisie de leurs vœux de mobilité, en octobre 2019.

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation
la cheffe de service de l'encadrement,
adjointe au directeur général des ressources humaines


Valérie LE GLEUT

DIEPAT/19-816-1136 du 27/05/2019

APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires et non titulaires de catégorie B

Dossier suivi par : M. LAAYSEL - Chef du bureau 3.01 - Tel : 04 42 91 72 28 - sofian.laayssel@ac-aix-marseille.fr
- Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **30 juin 2019** par voie électronique à

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE :
Responsable Gestion Investissement

Académie d'Aix Marseille
Rectorat

Le poste est vacant à compter de la rentrée scolaire 2019

I. Description du poste :

- Fonction à assurer : Responsable de la gestion des crédits d'investissement de l'académie.
- Grade : **B + titulaires et non titulaires**

II. Régime indemnitaire :

- Groupe IFSE : Groupe 2

III. Nombre de personnes encadrées : 3

IV. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie d'Aix Marseille
- Lieu d'affectation : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille - Site Paye -
- Service d'affectation : Direction de l'enseignement supérieur DESR

V. Environnement de l'emploi :

Dans le cadre de la réforme territoriale, l'académie d'Aix Marseille, académie de Région, est en cours de structuration. Positionné auprès de la DESR, il travaille en étroite collaboration avec la Division des Budgets académiques. Cet environnement a vocation à évoluer : L'académie a pour cible de construire un pôle d'expertise régional autour de la ressource et de la dépense d'investissement.

Périmètre : Programmes 214 Investissement, 723, 150 et 231 en qualité de responsable de BOP ou d'Unité opérationnelle selon les programmes.

Interlocuteurs :

Interne : SG adjoint, Chef de Division des budgets académiques, réseau des gestionnaires financiers HT2 en UO (Rectorat, DSDEN), DESR (chef de division, chargés d'opérations).

Externe : Ministère (DAF, DGESIP), Préfectures de région, de département, DRFIP, Universités et collectivités territoriales.

Logiciels utilisés : CHORUS- WORD – EXCEL – PLACE – BI.

VI. Description de la fonction :

Sous l'autorité d'un chef de division, le responsable de la gestion financière du périmètre des investissements exerce des fonctions au sein d'une équipe de 3 personnes au total. Le périmètre concerne les BOP 723 Inv, 214 Inv, 150 Inv et 231 Inv Ses missions sont variées et ses activités s'organisent sur l'intégralité de la chaîne ressources/ dépenses d'investissement avec recherche de cohérence de bout en bout de celle-ci.

Préparation budgétaire, responsable des engagements juridiques sur un périmètre donné, certificateur de service fait, créations des demandes de paiement, suivi budgétaire du périmètre afférent aux investissements.

L'architecture organisationnelle sera amenée à évoluer en lien avec la réforme territoriale. La collaboration avec la Division des Budgets Académiques (DBA) en particulier sur les aspects budgétaires est essentielle.

Missions principales :

1) Préparation budgétaire sur le périmètre en lien avec l'Ingénieur Régional de l'Équipement IRE

- 1.1 Recueil des informations, recensement et préparation des informations budgétaires auprès des acteurs concernés.
- 1.2 Lien avec les chargés d'opération et la Division des budgets académiques

2) Suivi des dépenses et recettes

- 2.1 Suivi budgétaire et mise à jour des tableaux de bord notamment pour les rencontres avec le Contrôleur budgétaire en région.

3) Opération de fin de gestion

- 3.1 Bascule des Engagements juridiques, des charges à payer et des provisions.

4) Responsable des EJ :

Selon les périmètres,

- 4.1 Créer et/ou valider les EJ.
- 4.2 Créer et/ou certifier les services faits au fur et à mesure de la réalisation des travaux.
- 4.3 Faire créer et/ou valider les demandes de paiement (DP) y compris dans le cadre des subventions
- 4.4 Suivre budgétairement les BOP 723, 214 Inv, 150 Inv et 231 Inv.
- 4.5 Mettre en œuvre des activités de maîtrise du risque dans le cadre du CIC.

5) S'assurer de l'application de la réglementation en matière de marchés de travaux :

- 5.1 Evaluer les pratiques académiques et mise en place d'une harmonisation des pratiques régionales.

6) Développer une démarche qualité :

- 6.1 Mettre en place et rédiger les procédures afférentes au périmètre des marchés de travaux et des crédits d'investissement.
- 6.2 Mettre en place la dématérialisation avec les fournisseurs et développer la nouvelle procédure afférente.
- 6.3 proposer tout dispositif innovant permettant d'améliorer le CIC et les opérations de traçabilité :
- 6.4 Participer dans une démarche plus transversale aux réunions de travail où le périmètre Investissement est concerné.
- 6.5 Renseigner toutes enquêtes relatives au périmètre.

VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Bonne connaissance des principes fondamentaux de la LOLF et des finances publiques.

Connaissance des principes du contrôle interne comptable

Bonne connaissance / maîtrise des progiciel et applications (Chorus, Pack office, ...)

Très bonne connaissance des marchés de travaux.

Qualités requises : rigueur et méthode dans le travail, capacité d'analyse et de synthèse, adaptabilité aux réformes pouvant impacter le périmètre des BOP, réactivité.

VIII. Contraintes particulières :

- Nécessité de traiter un champ en cours de transformation,
- Volumétrie des dossiers,
- Respect des calendriers notamment en fin d'exercice budgétaire,

IX. Publication - Contact - Autres informations:

Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier de candidature avant le 30 juin 2019 par voie électronique à

A Monsieur le recteur de l'académie d'Aix Marseille

Place Lucien Paye 13 621 Aix en Provence cdx 01

A l'attention de Monsieur le Chef de la DIEPAT (ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront être assorties :

D'un CV,

D'une lettre de motivation,

De la copie du dernier arrêté de promotion,

Des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel.

Les candidatures seront transmises par voie hiérarchique.

DAAC/19-816-92 du 27/05/2019

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS - DOMAINE LIVRE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de promotion de la lecture et des projets liés au livre en milieu scolaire, rémunéré-e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du livre sont souhaités.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Livre » de la DAAC, en lien avec les partenaires : bibliothèques, médiathèques, librairies, associations, auteurs, Agence régionale du Livre, etc, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion de la lecture ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître les priorités en matière de Promotion de la Lecture, accompagner les réseaux et les établissements dans les projets et dispositifs rattachés au domaine Livre, notamment le Quart d'heure de lecture
- Participer comme personne ressource à des journées de formation sur la priorité Lecture, représenter la Délégation Académique.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site internet de la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

II/ Elle devra particulièrement suivre les dispositifs et les journées de formation menés par l'ARL et la DAAC sur le territoire académique : Prix littéraire des Lycéens de la région PACA, Lecture par nature...

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 2 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité-e-s :

- à prendre contact avec Fanny Bernard, responsable du domaine Livre à la DAAC : daac.livre@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 18 juin** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant-e-s dont la candidature sera retenue seront convoqué-e-s pour un entretien le **24 juin 2019**. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-816-93 du 27/05/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS AUPRES DE
L'ASSOCIATION « DES LIVRES COMME DES IDEES DLCDI » - DOMAINE LIVRE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de promotion de la lecture et des projets liés au livre en milieu scolaire, rémunéré-e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels, auprès de **l'association « Des livres comme des idées DLCDI »**. L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du livre sont souhaités. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels et des écoles et établissements scolaires.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Livre » de la DAAC, en lien avec les partenaires : bibliothèques, médiathèques, librairies, associations, auteurs, Agence régionale du Livre, etc, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux de promotion de la lecture ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- Participer comme personne ressource à des journées de formation sur la priorité Lecture, représenter la Délégation Académique.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site internet de la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Le professeur aura en charge la construction partenariale des projets, les inscriptions, le suivi sur le terrain des actions mis en place par DLCDI en lien avec la DAAC.

En partenariat avec les membres de l'association il/elle développera les ressources pédagogiques associées aux projets.

Le professeur sera en charge des journées de formation associées à ces dispositifs ou en co-construction avec l'association, en particulier :

**Les Rencontres d'Averroès
Des Nouvelles des Collégiens
Oh Les Beaux Jours**

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 2 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité-e-s :

- à prendre contact avec Fanny Bernard, responsable du domaine Livre à la DAAC : daac.livre@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le **18 juin 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien le **24 juin 2019**. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-816-94 du 27/05/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS - DOMAINE LIVRE - 3
POSTES DE PROFESSEURS RELAIS TERRITORIAUX**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de promotion de la lecture et des projets liés au livre en milieu scolaire, rémunéré-e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du livre sont souhaités. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels et des écoles et établissements scolaires.

Les 3 postes à pourvoir sont répartis sur le territoire académique de la façon suivante :

- Boûches-du-Rhône
- Vaucluse
- Départements alpins (04 et 05)

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Livre » de la DAAC, en lien avec les partenaires : bibliothèques, médiathèques, librairies, associations, auteurs, Agence régionale du Livre, etc, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion de la lecture ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître les priorités en matière de Promotion de la Lecture, accompagner les réseaux et les établissements dans les projets et dispositifs rattachés au domaine Livre, notamment le Quart d'heure de lecture
- Participer comme personne ressource à des journées de formation sur la priorité Lecture, représenter la Délégation Académique.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site internet de la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 2 septembre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité-e-s :

- à prendre contact avec Fanny Bernard, responsable du domaine Livre à la DAAC : daac.livre@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 18 juin** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant-e-s dont la candidature sera retenue seront convoqué-e-s pour un entretien le 24 juin 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-816-95 du 27/05/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF ASSOCIEE A LA CITE
DES ARTS DE LA RUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré assurant une mission de service éducatif auprès de **la Cité des Arts de la rue à Marseille, lieu de création et d'expérimentation dédié aux arts en espace public**, rémunéré-e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3750 euros annuels. L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques ainsi que pour sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par la DAAC et l'association pour la Cité des arts de la rue s'appuyant sur la dizaine de structures artistiques et culturelles de la Cité, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre les partenaires et les équipes éducatives, il/elle devra :

- Connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative.
- Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC) et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.
- Connaître la politique académique des réseaux et être capable d'en être un interlocuteur dans le cadre du PEAC.
- Avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat dans différents domaines artistiques et particulièrement le spectacle vivant.
- Être à même de développer la dimension interdisciplinaire dans la mise en œuvre de formations et de projets éducatifs et culturels.
- Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les équipes des structures partenaires.
- Favoriser et accompagner les équipes pédagogiques dans l'élaboration de projets culturels transversaux inscrits dans ce partenariat et articulés avec les enseignements.
- Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec les structures partenaires et la DAAC.
- Être capable d'écouter, de communiquer et d'organiser et s'inscrire dans une démarche collective.
- Maîtriser les outils informatiques et de communication.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 2 septembre 2019 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi en fin d'année scolaire.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité-e-s :

- à transmettre par voie hiérarchique un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le **20 juin 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cédex 1

Les enseignant-e-s dont la candidature sera retenue seront convoqué-e-s pour un entretien le **27 juin 2019** (matin). Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SAIO/19-816-87 du 27/05/2019

INTERNAT DE LA REUSSITE - RENTREE 2019

Références : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - note de la DGESCO du 09 décembre 2013

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'académie-DSDEN - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, IEN du 1er degré, directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les chefs de service SAIO et sante/social - Madame et Monsieur les doyens des corps d'inspection

Dossier suivi par : M. CASSAR, CSAIO - Courriel : ce.saio@ac-aix-marseille.fr - DSDEN 04 : M. CAVALLO Tél : 04 92 36 68 55 / DSDEN 05 : Mme EYSSAUTIER Tél : 04 92 56 57 35 / DSDEN 13 : M. BARTIER, M. SONCARRIEU Tél : 04 91 99 66 35 / DSDEN 84 : Mme TARDIVEL Tel : 04 90 27 76 10

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre rassurant.

1. Objectifs généraux

- Proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

2. Public accueilli

« L'internat de la réussite » doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs résultats et tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation professionnelle, sociale ou relationnelle dans la famille n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif a la vocation d'accueillir, en priorité, des élèves issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école et les assistantes sociales scolaires et dans le second degré les assistantes sociales et les conseillers principaux d'éducation.

3. Modalités

3.1 Pilotage du dispositif :

3.1.1 Organisation académique :

L'accroissement et la diversification de l'offre de places en internat ainsi que l'amélioration de l'accueil en internat relèvent de la politique académique en lien étroit avec les collectivités territoriales et les Préfectures.

Le recteur, après avoir pris l'attache des chefs d'établissements disposant d'un internat, arrête le nombre de places réservées au titre de « l'internat de la réussite ». Pour la rentrée 2019, l'académie reconduit le seuil par internat dans le cadre du dispositif « internat de la réussite » à un objectif d'accueil minimum de 5% des places disponibles.

Une attention particulière est portée à la mise en place des modalités de suivi individuel des élèves, articulées avec les dispositifs pédagogiques de droit commun (notamment l'accompagnement personnalisé).

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexes de cette circulaire.

3.1.2 Organisation départementale :

3.1.2.1 Cellule chargée des « internats de la réussite » :

Une cellule chargée de l'internat est activée dans chaque département de l'académie. Elle réunit dans chaque DSDEN un personnel du service de la scolarité désigné à cet effet, les conseillers techniques sociaux et de santé de l'IA DASEN ainsi que les chefs d'établissements concernés. Sous l'autorité de l'IA DASEN, en relation avec un IA-IPR EVS et l'impulsion des IEN-IO, cette cellule a pour mission de :

- Faire le point sur les possibilités d'accueil qui pourraient être mobilisées au profit en particulier de collégiens qui souhaiteraient un internat et solliciter les principaux de collège et les proviseurs de lycée pour la détermination de capacités d'accueil modulée en fonction des différents publics ciblés (dont « internat de la réussite ») ;
- Mobiliser les établissements sur l'actualisation des projets d'internat ;
- Recenser et analyser la demande;
- Faire le lien avec les collectivités territoriales et les services de l'État concernés.

3.1.2.2 Commission de recrutement :

Une commission de recrutement des élèves en « internat de la réussite » est réunie dans chaque département de l'académie. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN-IO, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances, des représentants des associations représentatives des parents d'élèves. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) sont également invitées à y participer.

3.1.2.3. Critères de recrutement :

L'information des familles ainsi que l'engagement des élèves dans le projet sur les conditions de l'internat sont essentiels. En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

- 1 - élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- 2 - élèves issus de la ruralité,
- 3 - situations spécifiques.

« L'internat de la réussite » du lycée André Honnorat de Barcelonnette est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

3.2 Niveau de recrutement :

En fonction des places disponibles, chaque IA DASEN détermine le(s) niveau(x) de classe(s) prioritaire(s) pour le recrutement.

3.3 Désectorisation :

Les élèves retenus pour une place en internat de la réussite seront affectés de manière prioritaire par les IA DASEN.

3.4 Contribution des familles :

Les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Calendrier des opérations

DATE	OPÉRATIONS
Mercredi 29 mai 2019	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
Du lundi 3 juin au jeudi 6 juin 2019	Vérification des dossiers
Jusqu'au vendredi 14 juin 2019	Commissions de recrutement organisées par les DSDEN
Du vendredi 14 juin 14h au mardi 18 juin 17h 2019	Saisie des bonifications d'affectation par les DSDEN si besoin
A partir du mercredi 19 juin 2019	Avis aux familles (décision de la commission)
A partir du mercredi 19 juin 2019	Accueil des familles et des élèves pour une journée d'intégration La date sera précisée ultérieurement par les DSDEN

L'adresse de l'élève est-elle dans un quartier :

Quartiers politique de la ville Oui Non

ZUS : Zone Urbaine Sensible Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse :

1.3- Renseignements éducatifs et scolaires

Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6^e

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle _____ Non

Évaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

2- Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine concernant la demande de scolarisation en internat

Date

Signature

3- Composition du dossier

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).
- La fiche sociale complétée par le Service Social en faveur des élèves précisant notamment les capacités de l'élève à intégrer un internat (sous enveloppe cachetée, libellée « confidentiel »).
- Déclaration de candidature signée.
- Avis du psychologue de l'Éducation nationale

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence**
Pôle vie de l'élève et vie de l'établissement
3 avenue du plantas 04000 DIGNE LES BAINS

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes**
12 avenue Maréchal Foch
05000 GAP

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône**
28, boulevard Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale du Vaucluse**
49, rue Thiers
81077 AVIGNON CEDEX 4



Déclaration de candidature à remplir par le représentant légal

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

représentant de l'élève :

Demande l'intégration de mon enfant dans « l'internat de la réussite » suivant :

.....

.....

Date :

Signature :

Dossier social

Service Social en faveur des élèves.

DSDEN du département du:

04 / 05 / 13 / 84 (préciser)

Date :

1 – Assistant de service social rédacteur

NOM et Prénom :

Fonction et service :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2 – L'élève

Nom et prénom : Sexe : F M

Date et lieu de naissance :

Établissement et classe

Parcours scolaire :

Année 2018 - 2019 :

Année 2017 - 2018 :

Année 2016 - 2017 :

Année 2015 - 2016 :

3 – Identification de la famille dans laquelle réside l'élève

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

« Internats de la réussite »

Détenteurs de l'autorité parentale

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

Environnement familial dans lequel vit l'élève

1. avec ses 2 parents		6. avec un autre membre de sa famille (<i>grands-parents, oncle, tante.....</i>)	
2. avec sa mère seule		7. confié à l'A.S.E en établissement	
3. avec son père seul		8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil	
4. avec sa mère dans une famille recomposée		9. résidence alternée	
5. avec son père dans une famille recomposée		10. autres (<i>à préciser</i>)	

4 - Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

« Internats de la réussite »

5 – Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social

L'enfant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.

Date et Signature :



Avis du psychologue de l'Éducation nationale

Nom : Prénom :

Partie à remplir par le conseil psychologue de l'Éducation nationale

Avis circonstancié après **entretien** avec le candidat

Nom et qualité du signataire

Date et signature

Signature du directeur(trice) du CIO